



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite le 15 janvier 2021 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté 'ministériel de mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2020 encadrant la commercialisation et la détention des reptiles' a été rayée du rôle le 22 janvier 2021, à la demande de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne.